

Département du Pas de Calais
Canton de Desvres

MAIRIE DE LONGFOSSE
62 240



Tél : 03.21.91.66.98

Fax: 03.21.87.26.98

COMMUNE DE LONGFOSSE-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 20 fevrier 2016

L'an deux mil seize, le 20 février 2016 à 20 H 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M Jean-Claude PRUVOST, Maire, en suite de convocation en date du 16 février dont un exemplaire a été affiché. Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de Nathalie Blanchet, Olivier Pérart, absent, Jean-Marc Dufour excusé, Sébastien Lacroix excusé donnant pouvoir à Mr le Maire.

Sabrina Fertin est élue secrétaire

1) Approbation de la précédente réunion adopté

Après accord de Mr le Maire, intervention d'un conseiller municipal qui commente la démission pour raison personnelle de Mme Minet et celle de Mme Manidren pour raisons professionnelle et personnelle.

2) Installation du conseil municipal

Mr le Maire explique qu'il a reçu la démission de trois conseillers municipaux :

- Mr Julien Bucamp (changement de département, - lettre de démission datant du 8 février 2016,

- Mme Patricia Minet lettre datant du 13 février 2016.

- Mme Marie Laure Manidren lettre datant du 15 février 2016 pour raison personnelle et professionnelle.

Mr le Maire installe dans l'ordre de la liste majoritaire, "pour Longfossé" Mme Véronique Sagot et Mr Sébastien Lacroix.

Le conseiller suivant sera installé à la prochaine réunion, (délais de convocation trop courts).

3) Délibération pour l'achat d'un terrain pour la mise en place d'une citerne incendie au Bois Julien (Le pille bois)

La commune doit se mettre en conformité pour la défense incendie, la ville de Samer a sollicité la commune de Longfossé pour l'installation d'une citerne de 120 m³ au lieu-dit le Pille Bois, au bois Julien pour 5 habitations : 2 pour Longfossé, 3 pour Samer. Une étude d'acquisition d'une parcelle de terrain d'environ 318 m² a été négociée avec Mme Bigand Michèle au hameau Le Bois Julien. La citerne sera située au centre de la zone de protection d'un rayon de 240m comme le veut la réglementation. La proposition est de 5 € TTC le m² zone boisée. Le conseil municipal est favorable à l'unanimité à l'achat du terrain. La démarche se fera par acte administratif.

Accord du conseil municipal pour :

- 4) - le prolongement du partenariat Agence de l'Eau, pour la réhabilitation des assainissements non collectifs jusqu'en 2018.** Le nombre d'installations est limité à 5 par an.
- Objectifs :
 - réhabiliter les installations non conformes.
 - Un forfait de 230 € par dossier étudié pour la commune, dans le cas de risques sanitaires avérés.
- 5) - le contrôle obligatoire de raccordement des eaux usées au réseau d'assainissement collectif lors d'une vente de biens immobiliers.** Devant les problèmes rencontrés sur la gestion des eaux usées au niveau de la station d'épuration de Desvres, le contrôle obligatoire des installations, lors d'une vente d'immeuble, sera à la charge du vendeur. L'acquéreur se mettra en conformité dans l'année en cas de non-conformité ou d'absence de raccordement au réseau dès la vente.
- 6) - l'obtention d'une subvention auprès de l'agence de l'Eau Nord Picardie pour contrôle des assainissements collectifs** suite aux problèmes rencontrés dans le fonctionnement de la station d'épuration de Desvres. L'agence de l'eau subventionne ces contrôles à la hauteur de 40 % environ.

- 7) - **que la commune perçoive une redevance d'occupation temporaire des domaines publics liés** aux chantiers provisoires de travaux relatifs aux ouvrages de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux lignes de canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Décret 2015-334 du 25 mars 2015.
- 8) – **l'extension du réseau d'eau potable et de la défense incendie rue Garain en vue de la création d'un lotissement.** Début de travaux en 2016. La municipalité s'est engagée pour l'extension de la desserte en eau potable qui sera à la charge de la commune. Le coût s'élève à environ 11 000 €. (Budgè M49).
- 9) - **la rétrocession des infrastructures du lotissement le Bocage** (transfert de la voirie, du réseau d'eau potable, du réseau d'eaux pluviales). Cette procédure s'effectuera après un état des lieux des infrastructures et suite aux recollements lors des travaux. Prévoir un câble pour l'éclairage public.
Problèmes soulevés également :
- Route de Wierre, accotements non stabilisés depuis les travaux d'Orange. Un rendez- vous est prévu avec l'entreprise.
 - Pour les travaux d'eau potable, des formalités administratives bloquent encore le projet avec la Dreal.
- 10) Accord **pour la location d'un bien communal** (bois et pré) loué à M Vincent Noel. Bail modifié pour 9 ans qui indique que l'abattage massif est interdit.
- 11) **Accord pour l'encaissement d'un chèque de l'amicale de l'Ecole de 1100 € pour la classe de neige et des dons en général.**
- 12) **Information sur les foulées :** 329 inscrits, les dépenses ne sont pas encore acquittées, toutes les factures ne sont pas réceptionnées à ce jour.
- 13) **Informations sur les travaux**
- Contrat avec l'entreprise Citéos.
 - Nécessité de renouveler des lampadaires impasse du Caraquet.
 - Lancement d'appel d'offres pour la voirie 2^{ème} partie de la rue de l'Eglise, avec aménagement du parking à étudier.
- 14) **Informations sur l'école**
- Lettre de l'inspection académique qui annonce la fermeture d'une classe primaire à la rentrée 2016-2017, 18 enfants en moins sur l'effectif. Retrait d'un poste d'enseignant.
- Lecture d'un courrier du directeur d'école qui interpelle le conseil municipal sur la sécurité concernant l'accès à l'école.

Bilan de la classe de neige du 22 au 30 janvier 2016 : 38 enfants ont participé, très contents, conditions optimales, beau temps, une belle fin de cycle pour les élèves du primaire.

15) Accord pour le centre aéré des petites vacances et d'été.

16) Informations diverses

- Participation pour la pose d'une citerne incendie au lieu-dit le Bois Julien (avec les Communes de Doudeauville et Courset).
- Recensement de la population, Augmentation de la population de 1 habitant actuellement 1443 habitants en 2014. Augmentation de 117 habitants entre 2007 et 2013. Augmentation de 200 habitants entre 1999 et 2013.
- Courriel d'habitants de la commune informant qu'une demande de révision de la DGF a été effectuée auprès du Sénateur de Lumbres.
- Courrier de l'association "pour notre Yoyo" qui déplore le retrait de fleurs pour la 2^{ème} année à l'endroit de l'accident dans la commune.
- Réception avec l'ordre du jour par le conseil municipal du rapport annuel de la Communauté de Communes Desvres Samer de l'année 2014.

Prochaine réunion le 8 avril 2016.